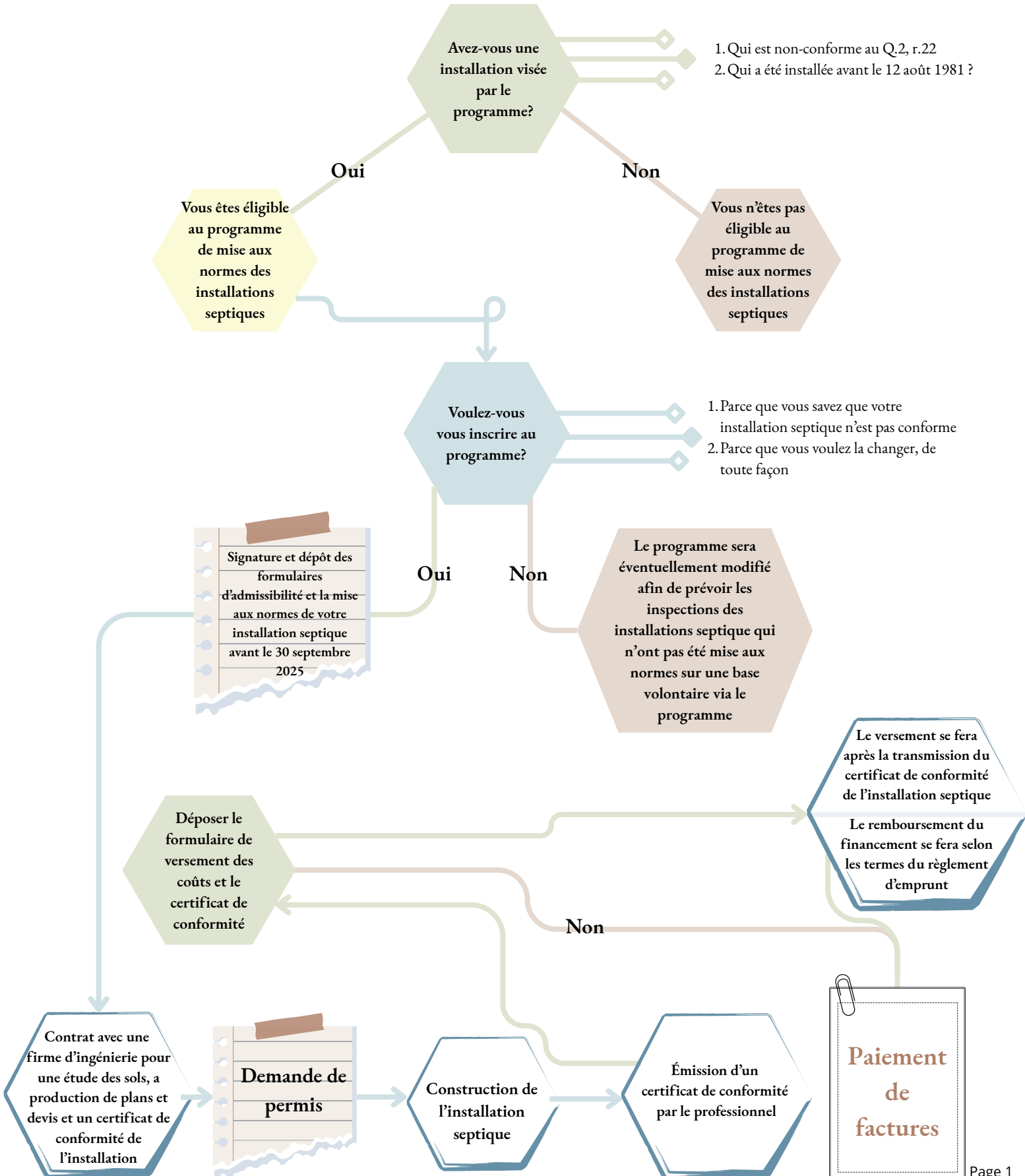


Municipalité de Saint-Anicet

335, avenue Jules-Léger Saint-Anicet, Québec J0S 1M0

PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES À SAINT-ANICET



Municipalité de Saint-Anicet

335, avenue Jules-Léger Saint-Anicet, Québec J0S 1M0

Voici des instructions détaillées pour vous aider à naviguer dans les nombreux documents et démarches du programme de mise à niveau des installations septiques

En tout temps, n'hésitez jamais à contacter les inspecteurs municipaux pour obtenir de l'aide pour chaque étapes de la démarche reliée à votre demande de permis. N'hésitez pas à aussi vous faire aider par des amis ou des membres de la famille. Vous pouvez contacter la direction pour obtenir de l'information concernant l'aide financière et le département d'urbanisme concernant votre demande de permis.



Denis Lévesque
Directeur Général
Téléphone : 450 264-2555 poste 11
dg@stanicet.com



Andrea Geary
Directrice Générale Adjointe
Téléphone : 450 264-2555 poste 24
dga@stanicet.com



Tonya Welburn
Responsable de l'inspection et de l'urbanisme
Téléphone : 450 264-2555 poste 15
urbanisme@stanicet.com



Dominique Kloeckner
Inspectrice en bâtiment et en environnement
Téléphone : 450 264-2555 poste 25
inspection@stanicet.com

Que dois-je faire pour participer au programme, si j'ai signé le formulaire d'engagement à effectuer les travaux ?

1. Si vous avez signé le formulaire d'engagement à effectuer les travaux et la demand d'admissibilité, et les ont déposé à la Municipalité avant le 30 septembre 2025, vous devez refaire votre installation septique.
2. Remplir la documentation associée à la demande de financement :
 - a. Formulaire de demande d'admissibilité et d'inscription au programme (avant le 30 septembre 2025).
 - b. Formulaire de demande de versement et déclaration des coût (après les travaux).

Quelles sont les étapes pour refaire mon installation septique?

1. Choisissez une entreprise spécialisée dans les «études de caractérisation du sol».
2. Après la réception de l'étude de caractérisation du sol, choisissez un entrepreneur en installations septiques.
3. Après les deux premières étapes, vous devez faire une demande de permis à la Municipalité.
 - a. Utilisez le formulaire de demande de permis et le remettre à la Municipalité avec l'étude de caractérisation du sol et plans.

Les travaux sont terminés, qu'est-ce que je fais?

1. Attendez de recevoir le certificat de conformité de votre installation septique.
2. Fournissez à la Municipalité le certificat de conformité quand vous allez le recevoir.
3. Vous devez vous assurer d'avoir un contrat d'entretien avec l'entreprise qui est habile à effectuer l'entretien de votre nouvelle installation, si requis, et remettre une copie à la Municipalité.
4. Remettre le formulaire de déclaration des coûts.

Quel est le délai du versement de l'aide financière ?

Le versement de l'aide financière sera effectué dans un délai de 30 jours, suite à la réception des documents requis. L'aide financière est versée par un chèque émis au nom du ou des propriétaires lorsque les dépenses ont déjà été payées ou si les dépenses n'ont pas encore été payées, il est délivré conjointement au nom du ou des propriétaires du dossier et de l'entrepreneur ou professionnel ayant effectué des travaux.